

574^a
39

Comte Woracziczky

Bruxelles

Bruxelles, le 2 avril 1928.

Excellence,

En réponse à votre lettre du 24 mars, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il existe en Belgique quatre académies royales des Beaux-Arts : à Liège, à Gand à Bruxelles et à Anvers. Des académies relevant exclusivement de l'autorité communale existent en outre dans la plupart des villes de moindre importance : Tournai, Mons, Bruges, Namur, Termonde, Louvain, Malines, etc..

A la maison des Etudiants de Bruxelles, ne sont généralement reçus que les élèves de l'Université de Bruxelles, mais une demande adressée par les intéressés à l'administration de cet établissement et dûment apostillée par l'un de vos délégués serait sûrement accueillie. Le prix des repas, à midi et au soir, est de six francs. Les menus sont variés; les pourboires sont interdits, la boisson n'est pas obligatoire. On peut aussi y prendre le déjeuner ou le dîner à la carte; les deux varient de 3 à 12 francs. La Maison des Etudiants possède des salles de lecture, d'étude, de concerts, etc.. Elle est fermée pendant les vacances : 10 jours à Noël, 15 jours à Pâques et tr

Excellence le Comte Woracziczky

Chargé d'Affaires Royal de Hongrie

mois : juillet, août, septembre, en été.

Il existe des maisons d'étudiants du même genre à Gand et à Liège.

Au besoin, Mlle Maes, de la direction de la Maison des Etudiants, au Palais d'Egmont, boulevard de Waterloo, donnera aux intéressés tous les détails nécessaires.

A l'Académie Royale d'Anvers est jointe une section supérieure pour les différentes disciplines artistiques : c'est l'Institut Supérieur des Beaux-Arts d'Anvers

Je vous prie, Excellence, de vouloir bien agréer l'assurance de ma haute considération.

Le Conservateur en chef,

MAGYAR KIRÁLYI KÖVETSÉG
LÉGATION ROYALE DE HONGRIE
BRUXELLES.

Bruxelles, le 24 mars 1928

Rue Vilain XIII, 17a

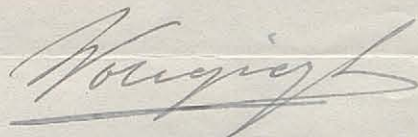
Téléphone 843,45

No 740/1928

Monsieur le Conservateur en Chef,

J'ai l'honneur de vous remercier,
Monsieur le Conservateur en Chef, des informations
que vous avez bien voulu me donner en votre lettre
du 17 mars 1928. Je vous serais cependant très re-
connaissant, si vous vouliez me faire savoir où,
en dehors de Bruxelles, il y a des Académies des
Beaux Arts en Belgique, ainsi que le prix des re-
pas à la Maison des Etudiants.

Agréez, Monsieur le Conservateur en Chef,
l'expression de ma haute considération.



Chargé d'Affaires
Royal de Hongrie.

Monsieur

van Puyvelde

Conservateur en Chef du Musée Royal des
Beaux Arts

Bruxelles.

Bruxelles, le 17 mars 1928.

Excellence,

Ayant été absent, je n'ai pu répondre plus tôt à votre lettre du 8 mars dernier. Je m'empresse de vous faire connaître qu'il existe en Belgique plusieurs Académies des Beaux-Arts (dessin, peinture et architecture). Les étrangers y sont admis. Voici quelles sont les dispositions relatives à l'admission à l'Académie de Bruxelles:

- 1°. Droit d'inscription de 15 Frs par trimestre (permettant l'accès à tous les cours).
- 2°. Les élèves doivent se faire inscrire au secrétariat, rue du Midi, 146, dans les trois premières semaines de septembre.
- 3°. L'année scolaire commence le lundi de la 4^e semaine de septembre.
- 4°. Il n'existe pas d'institutions facilitant aux étudiants étrangers la continuation de leurs études. Il y a cependant une " Maison des Etudiants " où ils peuvent prendre leurs repas moyennant un modeste paiement.

Je vous prie, Excellence, de vouloir bien agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conservateur en chef,

Monsieur le Comte Olivier Woracziczky

Chargé d'Affaires Royal de Hongrie

MAGYAR KIRÁLYI KÖVETSÉG
LÉGATION ROYALE DE HONGRIE
BRUXELLES.

Bruxelles, le 8 mars 1928

Rue Vilain XIII, 17a
Téléphone 843,45

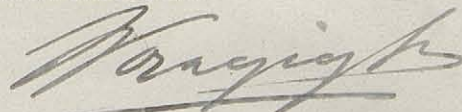
No 559/1928

nr 16/3

Monsieur le Directeur,

Je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Directeur, si vous vouliez me faire savoir s'il existe une académie de peintures en Belgique, si les étrangers y sont admis, quels sont les taxes, droit d'inscription et autres frais, quand commence l'année scolaire, à quel moment faut-il se présenter pour l'inscription et existe-t-il des institutions facilitant aux étudiants pauvres la poursuite de leurs études, telles que pensions, et Mensae d'étudiants, etc.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.



Chargé d'Affaires
Royal de Hongrie.

Monsieur le Directeur
du Musée des Beaux Arts

Bruxelles.
